



## AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° : AMI/10-2020/UCP du 24/07/2020

- (i) Recrutement d'un consultant individuel pour la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assorti d'un Plan Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet eGabon ;
- (ii) Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA) ; et
- (iii) Recrutement de deux (02) consultants individuels (un Expert Environnemental et un Expert Social) pour la préparation des Instruments Environnementaux et Sociaux (PMPP, PEES - MGMO).

### I. Contexte et justification :

L'Etat gabonais est résolument engagé dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics tout en contribuant à la croissance économique du pays. C'est dans cette perspective que le Ministère en charge de l'Economie Numérique, avec appui financier de la Banque mondiale (BM), prépare la mise en œuvre de la Composante Identité Numérique du Financement Additionnel (FA) du Projet eGabon.

En effet, dans le cadre de la réforme de l'administration initiée par le Gouvernement, la transformation numérique de l'administration publique, y compris la dématérialisation des processus est capitale.

Concrètement, il s'agira dans le cadre de cette composante de renforcer le système national d'identification numérique afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'administration publique, la prestation des services publics en soutenant les initiatives de gouvernement en ligne dans les secteurs sociaux, y compris l'éducation et la protection sociale, en plus du secteur de la santé qui a été soutenu par le financement initial.

Par ailleurs, cette composante contribuera fondamentalement à la vision gouvernementale de développer le secteur des TIC et des services en ligne, comme l'un des moteurs de la croissance économique. A ce titre, elle fournira principalement un soutien au gouvernement en ligne, et abordera, d'une part, la transformation économique soutenue par les incubateurs numériques émergents et, d'autre part, soutiendra la transformation de la société avec la technologie moderne, la transformation numérique de services publics spécifiques et la mise en place de l'identifiant unique des personnes et la consolidation de la gestion des identités. Ceci permettra de répondre aux besoins urgents d'amélioration des services sociaux, de soutien aux populations les plus vulnérables et d'atténuation des inégalités sociales. Le projet ambitionne aussi d'apporter un appui global au pays en vue d'améliorer les performances des secteurs sociaux et contribuer à atténuer les inégalités dans le pays.

En 2016 dans le cadre du projet parent, le gouvernement gabonais avait préparé selon les exigences des lois nationales et des politiques opérationnelles de la Banque mondiale des EIES pour la mise en place des incubateurs numériques. Afin de garantir une meilleure gestion des risques et impacts associés aux activités du projet dans le cadre du financement additionnel, cette EIES doit être mise à jour. Cette mise à jour permettra de déterminer et mesurer à nouveau les effets environnementaux et sociaux possibles du Financement Additionnel (FA) du Projet eGabon, d'évaluer les solutions de rechange et de concevoir les mesures d'atténuation, de gestion et de suivi qui conviennent.

### II. Objectif principal de la mission d'EIES assortie d'un PGES

Déterminer et mesurer à nouveau les effets environnementaux et sociaux possibles du Financement Additionnel (FA) du Projet eGabon, d'évaluer les solutions de rechange et de concevoir les mesures d'atténuation, de gestion et de suivi qui conviennent :

- Analyser l'ensemble des composantes techniques du projet en rapport avec les exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES) 1-10 ;
- Conformément aux exigences des NES pertinentes pour le financement additionnel, analyser l'état de l'environnement initial du milieu d'accueil (physique (climat, sol, eau et air), humain et éventuellement biologique (flore et faune)) du sous projet en y incluant sa dynamique naturelle ;
- Conformément aux exigences des NES pertinentes (NES2, NES4, NES5, NES7, NES10) évaluer les impacts sociaux du projet ;
- Caractériser et évaluer l'ensemble des impacts dudit financement additionnel en précisant notamment : leur portée spatiale, leur durée, leur intensité, leur caractère réversible ou irréversible, les cibles potentielles et leur sensibilité, afin de permettre leur hiérarchisation ;
- proposer des mesures visant à annuler, prévenir, atténuer ou compenser les risques et impacts négatifs du projet ;
- intégrer toutes ces mesures dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assorti d'un plan de suivi, de surveillance, d'hygiène et de sécurité.

### III. Objectif de la mission de CPPA

Dans le cadre de la Composante 3 du projet eGabon AF et tel que stipulé par les politiques de sauvegarde sociale et environnementale de la Banque Mondiale, le Gouvernement de la République Gabonaise doit préparer un Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA).

L'objectif visé est d'assurer la pleine participation des Peuples Autochtones (PA) à la mise en œuvre et aux bénéfices des activités du projet eGabon AF. De manière spécifique, de :

- Bénéficier des avantages et les opportunités qu'offre le projet eGabon à travers le renforcement du système national d'identification numérique, l'amélioration, l'efficacité et l'efficacités de l'administration publique d'une manière qui soit respectueuse de la culture et solidaire ;
- Veiller à ce que les activités de la composante 3 et de la composante 4 (notamment la digitalisation de la gestion foncière et la protection sociale, la délimitation du domaine public, les activités pilotes de régularisation et l'élaboration du Cadre d'évaluation de la gouvernance foncière) du projet eGabon AF dans sa mise en œuvre favorise le plein respect des droits des peuples autochtones, de leur dignité, de leurs aspirations, de leur identité, de leur culture et de leurs moyens de subsistance reposant sur les ressources naturelles.

### IV. Objectif de l'étude des Instruments Environnementaux et Sociaux (IES) : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, Plan d'Engagement Environnemental et Social et Manuel des Procédures de Gestion de la Main d'oeuvre :

- Le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (CES), devenu opérationnel en octobre 2018, définit les normes applicables aux pays Emprunteurs concernant l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux liés aux projets soutenus par la Banque dans le cadre du financement de projets d'investissement. En ciblant l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux, ce cadre a pour objectif d'aider les pays Emprunteurs à réduire la pauvreté et à accroître la prospérité de façon pérenne au profit de leurs citoyens et de l'environnement. Ces normes permettront de : a) aider les Emprunteurs à mettre en œuvre les bonnes pratiques internationales en matière de pérennité environnementale et sociale ; b) aider les Emprunteurs à s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales aux niveaux national et international ; c) renforcer la nondiscrimination, la transparence, la participation, la responsabilité et la gouvernance ; et d) améliorer les résultats des projets en matière de développement durable grâce à la mobilisation continue des parties prenantes.

### V. Qualifications et Experiences :

La CNTIPPEE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services (à travers une lettre de motivation, CV, copies des diplômes, attestations de services faits, etc.).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

#### - Mandat EIES assortie de son PGES :

Le consultant doit (i) être un expert environnementaliste ou socio-environnementaliste avec un diplôme supérieur en Ingénierie, en environnement ou domaines connexes de niveau minimum Bac + 5 ; il devra également (ii) justifier d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la réalisation d'EIES, de NIES et CGES ; (iii) avoir participé à la réalisation d'au moins une (1) EIES et PGES dans le domaine d'infrastructures numérique ; (iv) justifier d'une excellente connaissance dans la préparation de documents d'évaluation d'impact environnemental et social avec une approche de consultation et participation des divers acteurs et des populations concernés ; (v) il devra par ailleurs posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales.

#### - Mandat du CPPA :

Le consultant doit (i) être un expert environnementaliste ou socio-environnementaliste avec un diplôme supérieur en Ingénierie, en environnement ou domaines connexes de niveau minimum Bac + 5 ; il devra également (ii) justifier d'une expérience professionnelle minimale de cinq (05) ans dans la réalisation de CPPA, d'EIES, de NIES et CGES ; (iii) avoir participé à la réalisation d'au moins trois (03) CPPA dans le domaine d'infrastructures numérique ; (iv) justifier d'une excellente connaissance dans la préparation de documents d'évaluation d'impact environnemental et social avec une approche de consultation et participation des divers acteurs et des populations concernés ; (v) il devra par ailleurs posséder une bonne maîtrise des exigences opérationnelles et procédurales de la Banque Mondiale en matière d'études environnementales et sociales.

#### - Mandat des IES :

##### Le consultant environnemental :

- devra (i) être un expert en évaluation environnementale, titulaire au minimum d'un Master dans une discipline correspondante liée à l'évaluation de l'impact environnemental et social (notamment, en sciences de l'environnement, ingénierie environnementale, économie, etc.), (ii) avec une expérience confirmée de 10 ans au minimum dans l'élaboration d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, EIES, PGES, PLN) ; (iii) avoir une bonne compréhension du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier des normes ESS 1, 3, 4, 6, 8 et 10) et des exigences relatives aux procédures et opérations dans le domaine des études environnementales et sociales, ainsi qu'une excellente connaissance des normes et réglementations environnementales dans le domaine des études environnementales et sociales ; (iv) avoir une connaissance des politiques, législations et réglementations gabonaises pertinentes en matière environnementale, sociale et du travail ; (v) avoir une expérience des consultations publiques, notamment des mécanismes de gestion des plaintes et de divulgation.

##### Le consultant social :

- devra (i) être un expert en évaluation sociale, titulaire au minimum d'un Master dans une discipline correspondante liée à l'évaluation de l'impact environnemental et social (notamment en sociologie, anthropologie, économie, etc.), (ii) avec une expérience confirmée de 10 ans au minimum dans l'élaboration d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, EIES, PGES, CPR) ; (iii) avoir une bonne compréhension du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier des normes ESS 1, 2, 5, 8 and 10) et des exigences relatives aux procédures et opérations dans le domaine des études environnementales et sociales, ainsi qu'une excellente connaissance des normes et réglementations environnementales dans le domaine des études environnementales et sociales ; (iv) avoir une connaissance des politiques, législations et réglementations gabonaises pertinentes en matière environnementale, sociale et du travail, notamment des procédures relatives à l'acquisition de terres et aux déplacements forcés ; (v) avoir une expérience des consultations publiques inclusives et accessibles, notamment des mécanismes de gestion des plaintes et de divulgation ; (vi) avoir une connaissance des aspects suivants du contexte gabonais : violence à caractère sexiste, exploitation et abus sexuels (notamment exploitation et maltraitance des enfants y compris au travail), etc.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » datées de janvier 2011 et révisées en juillet 2014, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts ;

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org) / [fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org)

- Les plis porteront la mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour la mise à jour de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet eGabon ».

- Les plis porteront la mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de Cadre de Planification pour les Peuples Autochtones (CPPA) ».

- Les plis porteront la mention suivante : « Manifestation d'intérêt pour le Recrutement de deux (02) consultants individuels (un Expert Environnemental ou un Expert Social) pour la préparation des Instruments Environnementaux et Sociaux (IES) ».

Les manifestations d'intérêt écrites en français en cinq (05) exemplaires (un original et quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le 04 Aout 2020 à 12h00.

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)

Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117

BP : 22, Libreville/ Gabon

Tel : (+241) 01 73 19 63

E-mail : [tippegabon@cntippee.org](mailto:tippegabon@cntippee.org)